



Paris, le 25 novembre 2022

## NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES LOCALES

Nous sommes entrés en *négociation annuelle obligatoire* ce vendredi 25 novembre 2022.

Comme nous l'avons évoqué dans une précédente communication, le SU-UNSA considère que *l'accord national NAO ne répond que partiellement à vos préoccupations*, et les mesures accordées *ne peuvent permettre à nos collègues une compensation significative de la hausse des prix*.  
En effet, *en trois années l'augmentation de l'inflation sera proche des 15%*.

Les élus du SU-UNSA sont conscients comme cela fut évoqué lors du dernier CSE que cette crise impacte également les comptes de l'entreprise, mais nous considérons qu'en période de forte inflation et en comparaison à notre résultat financier, *l'entreprise doit compléter au niveau local les premières mesures de l'accord national NAO afin d'aider les salariés à compenser cette inflation*.

Même si nous reconnaissons que l'entreprise ne peut être tenue responsable de la situation géopolitique, *jamais depuis 40 ans, les prix, notamment ceux des produits de première nécessité, n'ont augmenté aussi vite et aussi fortement*.

Quelques chiffres :

2021 : Inflation de plus de 3%

2022 : Inflation de plus de 6%

2023 : Inflation prévisionnelle de plus de 4.5%

Energie : +19.2% sur les 12 derniers mois avec, +33.8% pour les carburants, +37.6% pour le gaz et +4.7% pour l'électricité au premier trimestre

Les prévisions 2023 avec un bouclier tarifaire nous donneraient une éventuelle augmentation de 10 à 15%.

Nous rappelons que les mesures pérennes de 2022 furent de 0.8% et en 2023 de 2.8 % soit un total de 3.6 %.

Le versement de primes ponctuelles représente bien un ajustement financier mais ces dernières ne permettent pas une compensation globale de l'augmentation du coût de la vie dans le temps.

Les résultats prévisionnels de la CEIDF seront proches des 300 M et les élus du SU-UNSA considèrent que l'entreprise doit émettre un signal fort de soutien envers ses salariés en cette période de crise !

La CEIDF doit prendre une part significative de son résultat pour compenser ces hausses par des mesures pérennes (une meilleure prise en charge de la mutuelle, la carte Apétiz, les frais kilométriques, paiement des RTT...) et ponctuelles par le versement d'un complément de la Prime de partage de valeur.

D'autres établissements bancaires ont conclu des accords plus ambitieux.

Quelques exemples :

La Société Générale négocie 3% d'augmentation jusqu'à 60k€ de salaire brut annuel, 2% pour ceux dont le salaire est compris entre 60 et 80 k€ et une prime PPV de 1700 euros.

Les organisations syndicales ont obtenu en outre une augmentation des indemnités kilométriques.

Au Crédit Mutuel, ont été octroyés, 3% en aout dernier et 3% pour janvier 2023 avec une prime PPV de 3000 euros.

Que penser de la HSBC ? La banque qui ferme parvient tout de même à proposer à ses salariés 3% d'augmentation générale et 1500 euros de prime PPV.

Cette négociation se terminera en Janvier 2023.

Soutenez le SU-UNSA, le syndicat réformiste qui portera avec conviction les revendications salariales qui vous permettront de conserver un pouvoir d'achat satisfaisant dans un contexte économique particulièrement tendu.

Elus titulaires en CSE : Pierre REUSCHLEIN, Virginie GELLENS, Alain VATEL

Elus suppléants en CSE : Cécile FOURNIER, Nicolas GUILLET

✉ [syndicat.unifie-uns@ceidf.caisse-epargne.fr](mailto:syndicat.unifie-uns@ceidf.caisse-epargne.fr)

☎ 01.70.23.53.54